

Taqiya

Il existe, dans la confrontation idéologique avec l'islam, et plus encore pour ce qui est des relations personnelles avec les musulmans, un chapitre particulièrement sensible : l'autorisation de mentir, voire l'obligation de le faire, si cela sert la cause islamique. Dans la terminologie islamique, cette pratique est nommée « Taqiya ».

Le premier sens du mot en arabe est « prudence, crainte, dissimulation ». En tant que terme théologique et idéologique, il fait généralement référence à la dispense de directives religieuses, telles que l'obligation de sincérité, sous la pression de menaces et de sévices. Depuis les débuts de l'islam, la Taqiya désigne en particulier le fait de tromper délibérément des croyants d'autres confessions par le mensonge et la dissimulation.

Cette notion est liée à la conception islamique du martyr. Le « chahîd » (martyr) est celui qui, dans la lutte pour l'extension de la domination musulmane, endure la mort ou l'adversité (par exemple, blessures ou captivité). Le martyr islamique se positionne toujours dans la lutte armée pour l'expansion ou la défense de l'empire mondial d'Allah, et non dans la confession de sa foi et la souffrance passive pour l'avènement de cet empire. Par exemple, la décision de Mahomet de fuir la Mecque et d'émigrer à Médine au lieu de rester sur place et de témoigner sa foi dans la souffrance, est caractéristique de cette différence de conception fondamentale entre l'islam et le christianisme concernant la notion de martyr.

Sincérité ou mensonge ?

Si plusieurs passages du Coran exhortent les croyants à faire preuve de sincérité : « Ô vous qui avez cru ! Pourquoi dites-vous ce que vous ne faites pas ? C'est une grande abomination auprès d'Allah que de dire ce que vous ne faites pas. » Sourate 61 : 2-3. Mais ils ne s'appliquent pas aux relations avec les non-musulmans. Avec ces derniers, la Taqiya est recommandée : on a le droit, et même l'obligation, de leur mentir si cela sert à l'affirmation de soi et à la propagation de l'islam. Dès lors que cela sert les intérêts de la domination islamique, le Coran encourage la tromperie et le mensonge dans un but précis, et donc explicitement le reniement de sa propre foi islamique (Sourate 16:105), le plaisir trompeur de la nourriture interdite dans l'islam (Sourate 5:5 et 6:119) et, en particulier, l'amitié fallacieuse avec les non-musulmans (Sourate 3:27). Les accords et les contrats conclus avec ces derniers ne doivent pas nécessairement être respectés : « Désaveu de la part d'Allah et de son messenger à l'égard des associateurs avec qui vous avez conclu un pacte » Sourate 9:1. Et : « Comment y aurait-il pour les associateurs un pacte admis par Allah et par son messenger. » Sourate 9:7

La prescription de la Taqiya : explicite dans le Coran

Ainsi, la prescription de la Taqiya est si explicite dans le Coran lui-même qu'elle constitue l'un des principes islamiques les plus incontestables. La seule question qui peut subsister est

de savoir si la dissimulation, par ruse, et le mensonge éhonté sont exigés par Allah dans l'intérêt de la communauté musulmane ou s'ils ne sont tolérés que par indulgence (rukhsa). Ce dernier point de vue fait référence à une parole attribuée à Mahomet concernant deux de ses disciples, l'un étant resté ferme dans sa foi alors qu'il était en captivité, l'autre l'ayant reniée : « L'homme mis à mort a trépassé dans la justice et la certitude de sa foi, et est entré dans la gloire. Que la paix soit avec lui ! Mais Allah a aussi soulagé l'autre de son fardeau, aucune sanction ne lui sera infligée » (parole rapportée par Ibn Hichâm, mort en 834, dans la « Biographie du messager d'Allah », Kitab sirat Rasul Allah, pp. 945–946).

Les musulmans ont le droit, et même l'obligation, de mentir, ne serait-ce que pour propager l'islam et atteindre son objectif de domination politique sur le monde entier, où les athées et les polythéistes doivent être exterminés ou réduits en esclavage, et les chrétiens, les juifs et d'autres monothéistes avec leurs propres livres saints (« religions du Livre », « gens du Livre ») peuvent, dans le meilleur des cas, perdurer en tant que citoyens de seconde zone à leur service en étant soumis à des impôts très élevés. Le grand penseur de l'islam, le philosophe et théologien arabe Al Ghazali Abou Hamid (1059–1111), considérait déjà le mensonge comme faisant partie intégrante de la tactique islamique : « Sache qu'en soi le mensonge n'est pas mauvais. Lorsque le mensonge est le seul moyen de parvenir à un bon résultat, il est permis. Nous devons donc mentir quand la vérité risque de déboucher sur un résultat désagréable ».¹

Les chiites et les sunnites

La Taqiya est constamment présentée comme une évolution particulière et périphérique propre aux chiites.² Mais cette pratique est aussi cautionnée par les autorités sunnites. Ainsi, le grand professeur de droit islamique Abou Djafar al-Tabari (839-903 environ) écrit par exemple dans son « tafsir » (exégèse du Coran) : « Si quelqu'un est contraint de renier sa foi avec sa langue afin d'échapper à ses ennemis alors qu'il la conserve en son cœur, aucun châtement ne s'abat sur lui car Allah regarde ce qu'il serre dans son cœur et non ce qu'il dit ! ». Cette tactique est lourde de conséquences, non seulement dans les relations privées avec des musulmans, avec non pas l'impossibilité mais plutôt le risque que cela comporte de se fier à leurs beaux discours, mais aussi et surtout dans les grands enjeux mondiaux de l'actualité politique, par exemple lorsqu'il est question des traités de paix entre Israël et ses voisins arabes ou de la véracité des affirmations des politiciens iraniens selon lesquelles ils ne travailleraient pas à un programme d'armement nucléaire. Le Coran et ses commentateurs encouragent à mentir délibérément dans le but explicite d'étendre la domination islamique. En réalité, lorsqu'un porte-parole musulman nie le principe de la Taqiya, il met déjà en pratique cette tactique.

La Taqiya demeure donc un chapitre sensible de la polémique sur l'islam. Néanmoins, le grand défi de notre époque est d'entretenir des relations cordiales et respectueuses avec les musulmans.

Pour toute question, veuillez contacter :

*Futur CH
Zürcherstrasse 123
CH-8406 Winterthur*

*Tél. +41 (0) 21 624 97 07
E-Mail: futur-ch@zukunft-ch.ch
www.futur-ch.ch*

¹ Ignaz Goldziher « Das Prinzip der taqijja im Islam », dans: Zeitschrift der Deutschen Morgenländischen Gesellschaft IX, 1906, pp. 213–226

² E. Kohlberg, « Taqiyya in Shīʿī theology and religion », dans: E. Kippenberg/G.G. Stroumsa « Secrecy and concealment, Studies in the history of Mediterranean and Near Eastern religions », Leiden, 1995, pp. 345–380